

En route vers le

Permis de **conduire**



Infor Jeunes

c'est quoi ?

Infor Jeunes, c'est un réseau de quinze centres d'information jeunesse et plus de vingt permanences d'information jeunesse décentralisées, répartis sur toute la Wallonie, qui sont là pour répondre à toutes tes questions gratuitement et sans condition.

Nous nous mobilisons quotidiennement pour t'offrir une information de qualité et t'aider dans les démarches qui se présentent à toi à différentes étapes clés de ta vie. L'objectif ? Faire de toi un « CRACS », un Citoyen, Responsable, Actif, Critique et Solidaire. Comment ? En te donnant les outils nécessaires pour évoluer positivement au sein de la société.

Si tu as une question, quelle que soit la thématique (enseignement, emploi, protection sociale, famille, etc.), rends-toi dans le centre le plus proche de chez toi ou consulte entre autres notre FAQ sur le site www.inforjeunes.be

Envie de

Liberté





Toi aussi tu rêves de prendre la route et de partir à l'aventure?

Sache qu'il y a un certain nombre d'obligations et de règles à connaître avant de te lancer... cette brochure est donc faite pour toi!

En scooter, mobylette, moto ou voiture... quel que soit ton choix, il faudra avant tout que tu décroches ton permis de conduire! Pour cela, tu devras obtenir un permis théorique, qui te permettra ensuite d'avoir accès au passage du permis pratique.

Mais attention, chaque mode de transport correspond à un permis!

Tu trouveras donc dans cette brochure toutes les informations utiles pour chacun d'eux. Infor Jeunes te livre également les toutes nouvelles règles qui concernent les moyens de transports alternatifs tels que le vélo ou la trottinette ainsi qu'un max de conseils pour gérer tes déplacements de manière responsable.

Pssstttt, dernière petite chose à te communiquer avant que tu ne devores ce guide pratique: les informations reprises ne sont d'application qu'en Wallonie. Si tu passes ton permis en Région flamande ou en Région bruxelloise, les procédures seront différentes.

Par contre, si tu études en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne, mais que tu es inscrit au registre de la population, au registre des étrangers ou au registre d'attente d'une commune wallonne, ce guide te concerne également!

Table des matières

01. Les prérequis obligatoires	8
L'examen théorique	9
Le choix du centre d'examen	11
Le test de lecture	11
Le rendez-vous pédagogique	12
Le road book	13
Le test de perception des risques	13
02. Le permis provisoire	14
L'obtention du permis provisoire	15
L'expiration du permis provisoire	16
Le test d'aptitude	17
03. Le choix de la filière & du guide	18
La filière accès direct	19
La filière auto-école	19
La filière libre	20
La filière libre + l'auto-école	20
Le guide	21
Quiz : As-tu tout compris ?	22
04. En route pour l'examen pratique	24
Le permis pour les véhicules manuels	25
Le permis pour les véhicules automatiques	26
Les documents à prendre le jour de l'examen	26
Quiz : As-tu tout compris ?	27

05. Les frais du permis de conduire	28
Les frais fixes	29
Les frais administratifs	30
Les frais d'apprentissage (auto-école)	30
Les aides financières	30
Les démarches administratives	31
Quiz : As-tu tout compris ?	32
06. La micro-mobilité	34
Les règles de base	36
Les obligations	37
Les conseils d'Infor Jeunes	38
07. Récap' par permis	40
Permis cyclomoteur AM	41
Permis cyclomoteur A1 - A2 - A	42
Permis voiture B - Filière libre	44
Permis voiture B - Auto-école	45
Permis tracteur G - Filière libre	46
Permis tracteur G - Auto-école	47
08. La sécurité, une affaire de tous !	48
Le smartphone	49
L'alcool	50
Les comportements irresponsables	50
La trottinette	51
09. Les centres Infor Jeunes	52



01

Les prérequis obligatoires



Obtenir ton permis de conduire n'est pas une simple formalité. Cela te demandera du temps et nécessitera la réussite de plusieurs étapes. Pas de panique! On t'explique tout dans ce premier chapitre.

L'examen théorique

La première étape avant de pouvoir conduire un véhicule, c'est de passer un examen théorique. Cet examen est valable pour une période de trois ans. Les modalités pratiques ainsi que l'âge minimal pour passer cet examen varient d'un permis à l'autre. Tu trouveras les informations précises pour chaque permis dans les tableaux récapitulatifs situés en fin de brochure.

L'examen théorique a pour but de tester tes connaissances du code de la route. En fonction du type de permis que tu passes, tu devras donc répondre correctement, via un ordinateur à 40 ou 50 questions à choix multiple (deux ou trois propositions). Pour chaque question, tu disposeras d'un temps de réflexion de 15 secondes au maximum.

Attention, il existe deux types de fautes que tu peux commettre : les « **fautes légères** » qui te pénalisent d'un point et les « **fautes graves** », qui te coûtent automatiquement cinq points. Sache qu'il en existe 56 et qu'elles portent sur des infractions relatives au dépassement de la vitesse maximale autorisée ou aux infractions du 3^{ème} et 4^{ème} degré, c'est-à-dire les infractions qui mettent directement en danger la sécurité des personnes ou mènent à des dommages physiques.

Sois vigilant aux fautes graves car ces dernières peuvent rapidement te mettre en échec. Par exemple, pour le permis de conduire théorique B, tu dois obtenir un minimum de 41/50, ce qui veut dire que deux fautes graves suffisent à te faire échouer l'examen!

Après **deux échecs** à l'examen théorique, tu devras suivre une formation obligatoire et payante de 12 heures en école de conduite. Ces heures te permettront de recevoir un « **certificat d'enseignement théorique** » qu'il faudra présenter au centre d'examen pour pouvoir tenter à nouveau l'examen théorique.

Comme tu l'auras donc compris, pour réussir ton examen théorique, pas de secret: il faut étudier!

Pour ce faire, il existe plusieurs manuels et sites de référence tels que les manuels « **Connaître et conduire** » ou « **Feu Vert** » disponibles en support papier ou sur version web. Par ailleurs le site www.permissedeconduire-online.be te propose d'apprendre les notions théoriques via des vidéos informatives. Si tu choisis le format papier, assure-toi d'utiliser une version suffisamment actualisée puisque le code de la route évolue régulièrement.

Besoin d'aide pour ton étude?

Plusieurs possibilités s'offrent à toi :

- Suivre une formation théorique payante en auto-école.
- Participer aux sessions de cours théoriques que proposent certains organismes tels que les administrations communales, les mutualités....
- Consulter le site web www.autosecurite.be qui contient plusieurs brochures consacrées à la préparation aux examens théoriques et pratiques des différents permis. Tu y trouveras une mine de conseils et d'infos pratiques et utiles.
- Demander de l'aide à un centre Infor Jeunes.

N'hésite pas à te renseigner auprès du centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi dont tu trouveras les coordonnées en fin de brochure ou via www.inforjeunes.be

**Certains centres Infor Jeunes proposent
un entraînement au permis théorique,
ainsi que des supports pédagogiques
très utiles!**



Pour le jour J, n'oublie pas de prendre rendez-vous pour passer l'examen théorique. Tu peux le prendre en ligne sur www.rendezvous.permisconduire.be. Et, pense également à emporter avec toi ta carte d'identité ainsi que 15 € pour pouvoir le passer.

Le test de lecture

Si tu réussis ton examen théorique, tu seras après soumis à un test de lecture (sauf si tu es déjà titulaire d'un permis de conduire). Dans l'hypothèse où tes résultats à ce test sont mauvais, tu devras obligatoirement passer un examen de la vue chez l'ophtalmologue de ton choix avant de tenter l'examen pratique. Celui-ci doit alors te délivrer un certificat d'aptitude avec d'éventuelles restrictions (ex. : conduire uniquement en journée) ou avec certaines conditions (ex. : lunettes obligatoires).

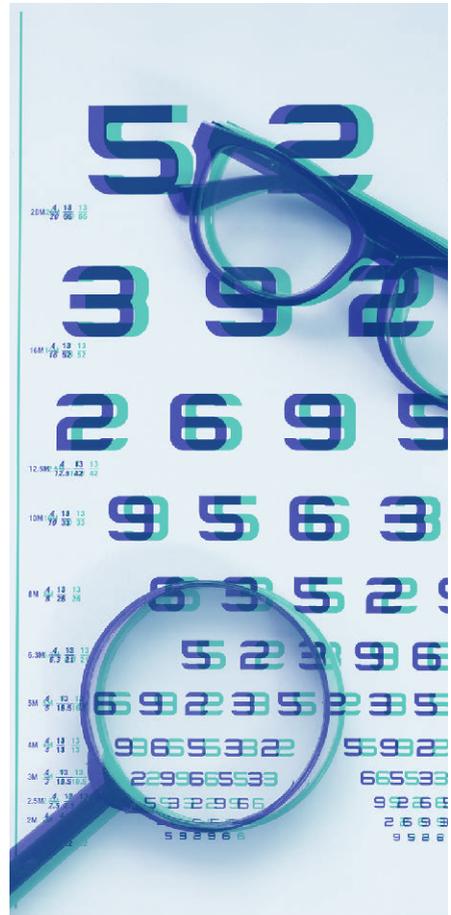
Le choix du centre d'examen

C'est dans l'un des 14 centres d'examen agréés par la Wallonie dont tu trouveras les coordonnées via www.goca.be que tu pourras passer ton examen théorique. Tu peux choisir le centre qui te convient le mieux, en fonction de ses heures d'ouverture ou encore de ses modalités d'inscription (sur rendez-vous ou non).

Attention, si tu souhaites passer ton examen en néerlandais, anglais ou allemand, tu devras le faire sous l'assistance d'un interprète ! Cela signifie que la prestation de l'interprète te coûtera 50€ et que ton choix de centre sera limité. Les centres de Couillet et de Wandre peuvent te proposer un passage de l'examen en anglais ou néerlandais et seul le centre d'Eupen qui permet un passage de l'examen en allemand.

De même, si tu es porteur d'un handicap sache que des adaptations sont prévues pour toi :

- **Malentendant et/ou muet** : tu peux passer l'examen théorique en compagnie d'un interprète en langage gestuel.
- **Facultés mentales et/ou intellectuelles, et/ou niveau d'alphabétisation insuffisants** : en apportant la preuve via un certificat ou d'une attestation en provenance d'un centre psycho-médicosocial, tu peux être admis en séance spéciale. Concrètement, si tu éprouves des difficultés de compréhension ou de lecture, tu seras assisté par examinateur qui te fournira les explications nécessaires à la compréhension des questions posées.





Le rendez-vous pédagogique

Avant de pouvoir apprendre à conduire, et uniquement si tu choisis la filière libre, ton guide et toi-même devrez chacun suivre une **formation initiale** dans une école de conduite agréée. Cette dernière coûte environ 50 €/ personne (ce tarif peut varier d'une école à l'autre).

Il s'agit d'une **formation de 3 heures** où tu apprendras les repères et conseils nécessaires à la réussite de ton apprentissage. Il est également possible de suivre la formation chez toi en **e-learning** (environ 13,07 €/ personne) sur le site internet de l'Agence wallonne pour la sécurité routière: www.rendezvouspedagogique.be.

Note que le contenu de la formation n'est accessible que sept jours à compter de ton inscription en e-learning. Si tu ne suis pas entièrement la formation, tu devras te réinscrire et donc payer à nouveau les frais de la formation. À la fin de cette dernière, tes guides et toi recevrez une attestation valable cinq ans et qui te sera demandée lorsque tu iras présenter ton examen pratique.

Le road book

Une fois que tu commences à conduire, tu vas devoir remplir un carnet de route « Road Book » qui te sera réclamé lors de ton passage à l'examen pratique. Il est donc une condition d'accès à l'examen pratique à part entière ! Tu peux le recevoir à la suite de ton rendez-vous pédagogique si tu optes pour la filière libre, par l'auto-école dans laquelle tu suis ton stage d'apprentissage ou encore le télécharger sur www.monpermisdeconduire.be.

Ce Road Book démontre que tu as bien suivi la formation prévue. Il contient un **journal de bord** où tu inscriras **tes kilomètres parcourus** durant ton apprentissage (1500 km minimum). Attention, seuls les kilomètres parcourus après le rendez-vous pédagogique ou le début de ton stage en auto-école seront pris en compte.

Le test de perception des risques

Après avoir réussi l'examen théorique, tu vas également devoir te rendre à nouveau dans un centre d'examen afin de passer un test de perception des risques (15€). Tu peux le passer à tout moment durant la période de ton stage mais avant ton test d'aptitude, si tu choisis la filière sans guide. Il s'agit d'une épreuve sur ordinateur qui te confronte à différentes situations de circulation et pour lesquelles tu dois identifier les dangers qui se présentent à toi. Si tu échoues deux fois à ce test, tu devras suivre 3 heures de conduite en auto-école avant de pouvoir le repasser.

Pour t'entraîner à repérer les risques, rends-toi sur www.ottocoach.be, ton coach pour l'apprentissage de la conduite, mis en place par l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

A photograph of a person's hands on a car's steering wheel, viewed from the driver's perspective. The car is moving through a landscape, with a blurred view of fields and trees visible through the windshield. The image has a strong blue and purple color cast. A large, bold, yellow number '02' is overlaid in the bottom left corner.

02

Le permis provisoire



L'obtention du permis provisoire

Une fois ton examen théorique réussi, tu recevras une attestation de réussite, valable 3 ans que tu dois remettre à la commune dans laquelle tu habites. Cette dernière te délivrera, quelques jours plus tard, un permis de conduire provisoire (hors permis AM) de 18 ou 36 mois pour ta période de stage, selon la filière d'apprentissage que tu as choisie.

La période de stage aussi appelée « apprentissage » ou « conduite sous licence », débute dès la remise de ce document et pas avant !



Photo: Freepik

Durant cette période de stage, tu dois respecter quelques règles très strictes selon le type de permis que tu vas passer. Prends-en bonne note dans un coin de ta tête pour éviter les sanctions !

Pour tous types de permis, tu dois :

- Avoir reçu ton permis de conduire provisoire de l'administration communale avant de prendre le volant
- Toujours être accompagné de ton guide pour apprendre à conduire (à moins d'avoir réussi le test d'aptitude pour rouler seul)
- Ne pas conduire entre 22h et 6h les vendredis, samedis et dimanches ainsi que la veille de jours fériés légaux et les jours fériés légaux
- Ne pas conduire à l'étranger
- Ne pas effectuer de transport commercial de marchandise, ni tracter une remorque
- Veiller à ce que le véhicule que tu utilises pour t'exercer et passer ton examen pratique soit en ordre techniquement et administrativement
- Apposer le signe « L » sur l'arrière de ton véhicule pour les permis A et B
- Equiper ton véhicule d'un second rétroviseur intérieur réglable uniquement pour le permis B. Cela permettra à ton guide de surveiller la circulation à l'arrière et sur la gauche de la route.

L'expiration du permis provisoire

Comme tu le sais peut-être, le permis de conduire provisoire est valable 18 ou 36 mois suivant le choix de ta filière. Si ton permis provisoire expire, deux formules s'offrent à toi.

**Présenter directement
l'examen pratique final**



1. Restitue ton permis provisoire à la commune



2. Reçois alors une attestation de stage à présenter lors de l'examen pratique



3. Suis 6h de cours pratiques dans une auto-école agréée, qui te délivrera un « certificat d'enseignement pratique » à présenter au centre d'examen.



4. Présente directement l'examen pratique final uniquement avec le véhicule de l'auto-école

**Obtenir un permis provisoire
complémentaire valable 12 mois**



Attention, tu ne pourras l'obtenir qu'une seule fois, pendant la période de 3 ans qui suit la fin de validité du permis provisoire que tu auras obtenu.

Pour cela, il te suffit de suivre 6h de cours pratiques dans une auto-école agréée, qui te délivrera un « certificat d'enseignement pratique » à présenter au centre d'examen. Dans ce cas, tu reçois un permis provisoire avec guides de 12 mois. Cette fois encore, assure-toi de la validité de ton permis théorique.

Tu dois remettre ton permis de conduire périmé à la commune où tu habites. L'administration te délivrera une attestation qu'il faudra conserver précieusement car, sans elle, tu ne pourras pas passer l'examen pratique.

Le stage d'attente déjà effectué sous l'ancien permis provisoire est pris en compte. C'est-à-dire que tu ne dois pas attendre 3 mois pour pouvoir passer l'examen pratique.

Attention, dans le cas où ton examen théorique n'est plus valable, tu devras le repasser, suivre à nouveau la formation pédagogique, compléter le road book et effectuer le test de perception des risques.

Le test d'aptitude

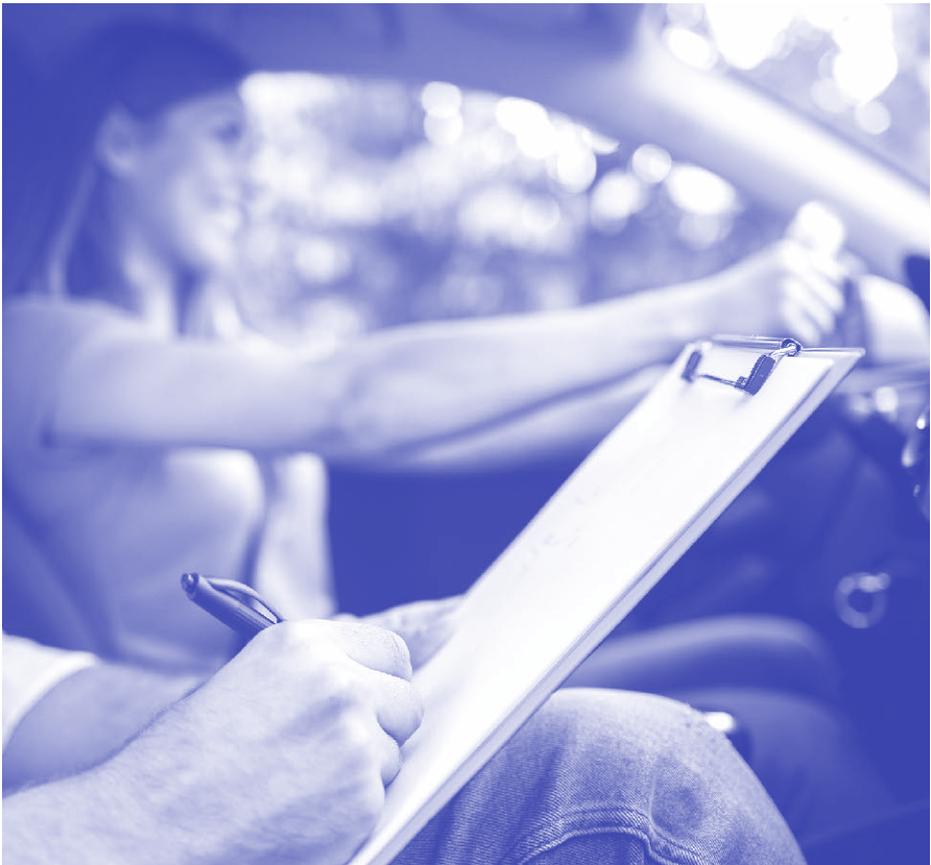
Si tu souhaites apprendre à conduire sans guide, pour le permis B, tu peux le faire moyennant la réussite d'un test d'aptitude qui te permet de prouver la maîtrise suffisante de ton véhicule.

Concrètement, ce dernier consiste en un **contrôle technique simplifié** du véhicule ainsi qu'une **évaluation de ta conduite** sur la route pendant 30 minutes et la réalisation d'une manœuvre tirée au sort. Ce test facultatif coûte 60 € et s'effectue dans un centre d'examen.

Avec ce certificat en poche et après 3 mois de stage de conduite minimum, tu pourras passer ton examen pratique.

Pour y avoir accès, tu dois avoir :

- 18 ans
- Réussi le test de perception des risques
- Suivi 20 heures d'auto-école ou 3 mois de stage avec guide en filière libre (en plus du rendez-vous pédagogique)



03

Le choix de la filière & du guide



En Belgique, plusieurs types de filière s'offrent à toi: la filière « auto-école », la filière « accès direct » et la filière « libre ». Tu peux même mixer la filière libre à celle de l'auto-école. Découvre sans attendre ce que propose les différentes filières à ta disposition.

La filière accès direct

Cette filière est la plus rapide pour obtenir ton permis de conduire mais la plus coûteuse!

Cette filière, dite à accès direct, te permet de participer à l'examen pratique sans passer par une période d'apprentissage de conduite et donc sans permis de conduire provisoire. Pour y avoir accès, tu dois avoir au moins 18 ans, avoir suivi trente heures de cours en auto-école agréée et avoir réussi le test de perception des risques.

La filière auto-école

La filière par auto-école est rapide également mais aussi onéreuse que la filière accès direct.

Choisir la filière auto-école après ton examen théorique en poche, implique que tu devras suivre 20 heures de cours obligatoire via une auto-école agréée.

Après ces 20 heures obligatoires, si tu as atteint tes 18 ans et réussi le test de perception des risques, tu pourras passer le test d'aptitude. En cas de réussite, tu pourras poursuivre ton stage de conduite sans guide. N'oublie pas néanmoins de compléter ton Road Book.

Après minimum 3 mois d'apprentissage et au maximum 18 mois, tu pourras passer ton examen pratique.

Si tu choisis la filière auto-école ou que tu souhaites simplement te perfectionner en prenant quelques heures supplémentaires, n'hésite pas à te rendre sur le site du SPF Mobilité (www.mobilit.belgium.be) pour télécharger la liste des écoles de conduite agréées. Si tu optes plutôt pour un véhicule à deux roues (scooter ou moto), tu trouveras toutes les informations sur www.lepermismoto.be

La filière libre

Plus accessible financièrement, tu peux également apprendre à conduire sans l'aide d'une auto-école, mais avec un ou deux guide(s) que tu choisis toi-même (parents, cousins, amis de la famille,...). C'est ce qu'on appelle la filière libre.

Ton (tes) guide(s) doi(ven)t être référencé(s) sur ton permis de conduire provisoire.

Une fois ton examen théorique en poche, tu devras te rendre dans une école de conduite agréée avec ton / tes guide(s) pour assister ensemble à un rendez-vous pédagogique ou le suivre via le e-learning. Seulement après, tu pourras commencer à conduire avec ton/tes guide(s) pendant au minimum trois mois d'apprentissage et compléter ton Road Book.

Après ces 3 mois obligatoires, si tu as atteint tes 18 ans et réussi le test de perception des risques, tu pourras passer le test sur les capacités techniques de conduite. En cas de réussite, tu pourras poursuivre ton stage de conduite sans guide.

Enfin, après minimum 3 mois d'apprentissage et au maximum 18 mois (filière sans guide) ou maximum 36 mois (filière avec guide), tu pourras passer ton examen pratique.

La filière libre + l'auto-école

Tu peux également combiner une formule mixte filière libre et filière auto-école.

Cela te permet d'effectuer ton apprentissage en filière libre tout en suivant quelques heures d'auto-école afin de recevoir quelques conseils d'un professionnel avant de passer ton permis pratique.

Si tu le souhaites, tu peux changer de filière en cours d'apprentissage et ce, une seule fois, pour autant que ton permis provisoire 18 ou 36 mois soit en cours de validité. La durée de stage déjà écoulée est prise en compte pour l'autre filière.



Le guide

Si tu choisis une filière qui l'exige, tu auras besoin d'un guide ! Ton guide est la personne qui t'apprendra à conduire. Il est donc impératif qu'il maîtrise la réglementation routière et qu'il ait une véritable expérience de conduite. Il doit également prendre place à l'avant du véhicule, à ta droite, pour pouvoir te guider correctement. Hormis un moniteur breveté, tu peux avoir maximum deux guides qui seront les seules personnes à t'accompagner dans le véhicule lors de ton apprentissage.

Sois attentif, ton guide devra obligatoirement respecter les cinq conditions suivantes :

- ✓ Avoir un permis de conduire belge ou européen depuis au moins 8 ans et valable pour la conduite du véhicule dans laquelle il t'accompagne.
- ✓ Résider en Belgique et être en possession d'une carte d'identité belge.
- ✓ Avoir suivi la formation pédagogique en école de conduite ou e-learning.
- ✓ Ne pas avoir été déchu du droit de conduire dans les 3 ans qui précèdent la date de délivrance du permis de conduire provisoire.
- ✓ Ne pas avoir été mentionné comme guide sur un autre permis de conduire provisoire pendant l'année qui précède la date de délivrance du permis de conduire provisoire. Cette interdiction ne s'applique pas à l'égard de son partenaire, ses enfants, ses petits-enfants, ses sœurs et frères, les enfants mineurs dont il est responsable ou de ceux de son partenaire.

Le choix de ton guide est essentiel car c'est lui qui va véritablement façonner ta conduite. Assure-toi donc qu'il connaisse parfaitement le code de la route et qu'il ait une bonne expérience de conduite.



Photo: Bertsz - Pixabay

QUIZ : As-tu tout compris ?

Si tu as obtenu un score inférieur à 4/8, n'hésite pas à relire la première partie avant de poursuivre ta lecture. Réponses p.58.



- 1** En Belgique, il existe cinq filières pour apprendre à conduire.
- Vrai Faux
- 2** La filière libre te permet d'apprendre à conduire seul.
- Vrai Faux
- 3** Avec la filière auto-école, tu dois suivre obligatoirement 20 heures de cours de conduite.
- Vrai Faux
- 4** Tu peux mixer deux filières d'apprentissage de la conduite de ton choix.
- Vrai Faux
- 5** En filière libre et sans guide, tu pourras passer ton examen pratique après minimum 3 mois d'apprentissage et au maximum 18 mois.
- Vrai Faux
- 6** Tu peux changer au maximum une fois de filière durant ton apprentissage à la conduite.
- Vrai Faux
- 7** Avec la filière accès-direct, tu peux passer ton examen pratique à 18 ans sans avoir pris de cours de conduite ou sans avoir obtenu ton permis provisoire.
- Vrai Faux
- 8** Tes guides et toi êtes obligés de suivre une formation initiale si tu choisis la filière « accès direct ».
- Vrai Faux

A photograph of a white car with a woman smiling from the driver's seat. A traffic cone is in the foreground on the right. The image has a blue tint.

04

En route pour l'examen pratique



Le permis pour les véhicules manuels

À l'issue de ta période de stage, tu vas pouvoir accéder à la dernière étape : l'examen pratique !

Celui-ci se déroule également via un centre d'examen.

Tout comme pour l'examen théorique, tu peux choisir librement ton centre d'examen (sauf si tu souhaites le passer en néerlandais, anglais ou allemand).

Attention, tu dois impérativement prendre rendez-vous pour passer ton examen pratique. Il faut compter environ six semaines entre la prise de rendez-vous et le jour J. Sois donc prévoyant ! Et, n'oublie pas que l'examen pratique est payant. Prévois donc d'avoir de l'argent ou ta carte de banque sur toi. Tu trouveras, plus loin dans cette brochure, des informations sur le coût des différents permis de conduire.

Concrètement, tu commenceras cet examen en complétant un formulaire d'auto-évaluation dans lequel tu indiqueras le niveau de compétences que tu penses avoir atteint. Rassure-toi, celui-ci n'influencera pas ton résultat à l'examen car l'examinateur n'en aura pas connaissance avant de te remettre ton résultat. Si tu souhaites voir à quoi ce formulaire ressemble, prends-en connaissance sur le site www.autosecurite.be.

Le site www.autosecurite.be met à ta disposition une liste des points de passage et des circuits de l'examen!

Le permis pour les véhicules automatiques

Si tu as réussi ton examen pratique à bord d'un véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique, tu dois savoir que ton permis comportera le « code 78 ». Ce code stipule que tu ne pourras conduire que des véhicules de ce type.

À supposer que tu veuilles conduire plus tard un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel, tu devras alors repasser un nouvel examen pratique à bord d'un véhicule équipé d'un changement de vitesse manuel. Il te faudra auparavant avoir effectué un apprentissage, soit via une école de conduite agréée de minimum deux heures, soit sous couvert d'un permis de conduire provisoire modèle 3 qui a une validité de 12 mois et peut être obtenu à l'administration communale sur présentation du permis B actuel.



Photo: Tim Bernhard - Unsplash

Les documents à prendre le jour de l'examen

Plusieurs documents sont nécessaires le jour du passage de ton permis pratique. Veille à bien tous les avoir, sinon tu seras refusé.

Munis-toi de :

- ✓ Ta carte d'identité
- ✓ Les documents du véhicule (certificat d'immatriculation, carte d'assurance, certificat de contrôle technique)
- ✓ Ton permis provisoire (Modèle 36, 18 ou 12 mois) ou ton « Attestation de stage » délivrée par la commune, si la validité de ton permis provisoire est expirée.
- ✓ Tes attestations de suivi des rendez-vous pédagogique pour toi et tes guides
- ✓ Le cas échéant, le journal de bord dûment complété qui atteste des 1500 km parcourus. Joins-y l'attestation de suivi du rendez-vous pédagogique de chacun de tes guides.
- ✓ Le certificat d'enseignement pratique délivré par une auto-école agréée si un nombre d'heures de cours pratiques t'a été imposé (accès au test sur les capacités techniques de conduite, accès direct à l'examen pratique final, en cas de deux échecs successifs).
- ✓ Si tu n'es pas titulaire d'un permis provisoire : ta déclaration signée relative aux défauts physiques ou affections ou les attestations demandées.

QUIZ : As-tu tout compris ?

- 1 Pour obtenir ton permis de conduire, il te suffit de passer un examen théorique et un pratique.
 Vrai Faux
- 2 Tu as le droit de conduire seul dès que tu as obtenu ton permis de conduire provisoire.
 Vrai Faux
- 3 Si ton permis théorique a expiré, il te suffit d'en réclamer un nouveau à l'administration communale.
 Vrai Faux
- 4 Tu peux passer ton examen théorique et pratique en français, anglais, néerlandais ou allemand.
 Vrai Faux
- 5 Le permis « B » te donne accès à la conduite d'un véhicule à boîte automatique et manuelle.
 Vrai Faux
- 6 Si tu choisis l'apprentissage de la conduite en filière libre, ton/tes guides ne sont pas obligés de suivre la formation initiale.
 Vrai Faux
- 7 Tu peux choisir librement le nombre de guides qui t'accompagneront le jour de l'examen pratique.
 Vrai Faux
- 8 Lors de ton examen théorique, les « fautes graves » te pénalisent d'un point.
 Vrai Faux



Photo: Robin Edqvist - Unsplash

Si tu as obtenu un score inférieur à 4/8, n'hésite pas à relire la première partie avant de poursuivre ta lecture ! Réponses p.58.

05

Les frais du permis de conduire

Obtenir son permis de conduire, ce n'est malheureusement pas gratuit. Il y a une série de frais auxquels tu ne pourras pas échapper tels que ceux liés au passage des examens théorique et pratique, les frais administratifs de ton administration communale et les éventuels frais d'auto-école. Rassure-toi, il existe également des aides te permettant d'alléger le coût de ton permis de conduire.



Les frais fixes

 AM	<ul style="list-style-type: none">✓ Examen pratique <hr/> <p>TOTAL = min. 10 €</p>
---	--

 A1	<ul style="list-style-type: none">✓ Examen théorique✓ Examen pratique:<ul style="list-style-type: none">• Complet• Terrain privé• Voie publique• Moto examinateur <hr/>
 A2	<ul style="list-style-type: none">✓ Test de perception des risques*✓ Test de capacité de conduite** <hr/>
 A	<p>TOTAL = 115 € à 200 €</p>

 B	<ul style="list-style-type: none">✓ Examen théorique✓ Examen pratique✓ Formation guide:<ul style="list-style-type: none">• Auto-école• E-learning <hr/> <p>TOTAL = min. 67 €</p>
--	---

 G	<ul style="list-style-type: none">✓ Examen théorique✓ Examen pratique:<ul style="list-style-type: none">Via le centre d'examen:<ul style="list-style-type: none">• Complet• Sur la voie publiqueVia école d'agriculture:<ul style="list-style-type: none">• Complet• Sur la voie publique✓ Test de perception des risques*✓ Test de capacité de conduite** <hr/> <p>TOTAL = 37 € à 215 €</p>
--	--

Attention, ces frais fixes font régulièrement l'objet d'une indexation.

* Obligatoire : pour toutes les filières

** Facultatif : uniquement pour le permis B filière auto-école ou filière libre au terme de 3 mois d'apprentissage avec guide

Si tu ne peux pas te présenter à l'examen pratique, tu dois absolument en avvertir le centre d'examen au minimum 8 jours ouvrables à l'avance sans quoi ton examen pratique te sera facturé.

Les frais administratifs

Aux coûts fixes cités précédemment, tu devras ajouter des frais administratifs liés à ton administration communale. En effet, c'est elle qui te délivrera le permis provisoire puis le permis définitif. Ces coûts sont variables d'une commune à l'autre.

Les frais d'apprentissage (auto-école)

Comme tu le sais, certaines filières impliquent la prise de cours de conduite en auto-école. On estime le coût d'un pack de 20 heures de formation pratique à environ 1100 € / TVAC (montant variable selon l'auto-école).

Les aides financières

Que ce soit pour l'examen théorique ou pratique, certains organismes tels que des asbl proposent des cours gratuits ou à prix réduits. N'hésite pas te renseigner auprès de ton administration communale ou des associations de ta commune.

Certaines mutualités proposent des interventions financières dans les coûts liés à une formation en auto-école. N'hésite pas à te renseigner auprès de ta mutuelle.

Par ailleurs, et uniquement pour l'apprentissage du permis B, il existe des auto-écoles sociales. Ces organisme te permettent, sous certaines conditions, de bénéficier d'un tarif réduit pour te préparer aux examens théoriques et pratiques.

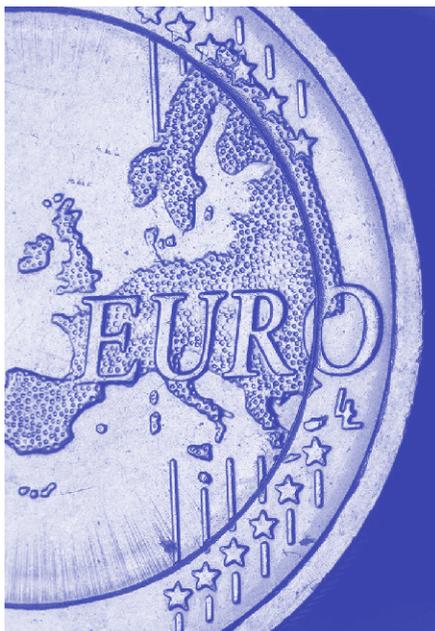


Photo: Immo Wegmann - Unsplash

Pour cela, tu dois soit :

- Être demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 12 mois, inscrit au FOREM ou en période de stage d'insertion (il n'est pas nécessaire d'être chômeur indemnisé)
- Bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS) auprès du CPAS ou d'une aide sociale équivalente.
- Être porteur d'un handicap reconnu à plus de 80% ou à plus de 12 points par le Service Public Fédéral.

Si tu es inscrit au Forem, contacte ton conseiller afin de savoir si tu peux bénéficier de certaines aides en fonction de ta situation.

Rappelle-toi également qu'Infor Jeunes organise des actions pour te préparer au permis et réalise des supports pratiques à ta disposition sur le web ou dans les centres en format papier !

Les démarches administratives

Qui dit obtention d'un permis théorique ou pratique dit également formalités à accomplir.

Lorsque tu réussis ton examen, pratique ou théorique, le centre d'examen te fournit des documents qui attestent de cette réussite à remettre à ton administration communale. Attention, elle est la seule à pouvoir te fournir un permis de conduire, qu'il soit provisoire ou définitif.

Voici les documents à prendre avec toi lors de ta demande à l'administration communale. Comme tu le remarqueras, les documents à fournir diffèrent toutefois légèrement selon le type de permis que tu demandes.

Pour le permis de conduire provisoire, munis-toi de :

- ✓ Ta carte d'identité;
- ✓ 1 photo d'identité (pour les catégories A et B);
- ✓ L'attestation de réussite de l'examen théorique;
- ✓ Une demande de permis provisoire;
- ✓ Le certificat d'aptitude (s'il y a lieu).

Pour le permis de conduire définitif, munis-toi de :

- ✓ Ta carte d'identité;
- ✓ 1 photo d'identité (pour les catégories A et B);
- ✓ L'attestation de réussite des examens de conduite;
- ✓ Une demande de permis.





QUIZ : As-tu tout compris ?

- 1 Ton guide pour le passage de l'examen pratique doit avoir son permis depuis minimum cinq ans.
 Vrai Faux
- 2 Ton papa qui a déjà appris à conduire à ta petite sœur l'an dernier ne pourra pas être ton guide cette année.
 Vrai Faux
- 3 Le prix demandé par toutes les administrations communales de Belgique pour le permis provisoire est de 15 €.
 Vrai Faux
- 4 En Belgique, il est possible d'obtenir gratuitement son permis de conduire.
 Vrai Faux
- 5 20 heures de formation pratique via une auto-école coûte environ 1100 €.
 Vrai Faux
- 6 Toutes les communes proposent gratuitement des cours théoriques et pratiques pour apprendre le permis de conduire.
 Vrai Faux
- 7 Pour accéder à une auto-école sociale, tu dois obligatoirement bénéficier du revenu d'intégration sociale.
 Vrai Faux
- 8 J'ai un délai de minimum 8 jours à respecter pour éviter une amende si je ne peux pas me présenter à l'examen pratique.
 Vrai Faux

Si tu as obtenu un score inférieur à 4/8, n'hésite pas à relire la première partie avant de poursuivre ta lecture ! Réponses p.58.



06

La micro-mobilité

Tu as obtenu ton permis de conduire mais tu as pris conscience que la voiture ne sera pas nécessairement le moyen le plus pratique pour te déplacer. Infor Jeunes te propose quelques conseils afin d'optimiser tes déplacements et de privilégier la mobilité douce.

Tu effectues fréquemment les mêmes trajets ?

Il existe l'option des transports en commun ou du covoiturage. Plus économiques et écologiques, ces moyens de transport ont le double avantage de te permettre de participer à la protection de l'environnement et de réduire tes coûts de déplacement.

Tu circules en ville, ou cherches une solution pour parcourir les derniers kilomètres qui te séparent de chez toi après avoir garé ta voiture dans un parking de délestage ou en descendant du train ?

Les modes alternatifs de déplacement, motorisés ou non, disposent de solides atouts ! En effet, ces engins de mobilité douce appelés également « engins de déplacement » se transportent facilement, sont légers et pratiques. On y retrouve les trottinettes, skateboards, gyroroues, gyropodes, hoverboards, vélos (souvent pliants), draisiniennes ou scooters électriques,...

Ils se multiplient sur les routes, surtout en ville. Attention, lorsque tu arrives dans une circulation déjà très dense, tu dois apprendre à partager la route dans le respect des règles et en toute sécurité !



Photo: ASphotofamily - Freepik

Les règles de base

Non-motorisés

Dont la vitesse est < à 5-6 km/h

Tu dois te comporter comme un piéton. Utilise les trottoirs, les passages pour piétons, etc. Attention à bien adapter ta vitesse dans les zones piétonnes et en présence d'enfants ou de personnes à mobilité réduite.

Non-motorisés

Dont la vitesse est > à 5-6 km/h

Tu dois te comporter comme un cycliste. Emprunte les pistes cyclables quand elles sont praticables, roule à droite sur la chaussée, respecte le code de la route pour les cyclistes, etc.

Motorisés

Dont la vitesse est limitée à 25 km/h

Tu es assimilé à un cycliste. Cela concerne les trottinettes motorisées, les chaises roulantes électriques et les scooters électriques pour personnes à mobilité réduite.

Attention, si tu es une personne à mobilité réduite qui te déplaces à moins de 5-6 km/h dans un engin qui t'est destiné, tu es alors assimilé à un piéton et non plus un cycliste.

Sache également qu'il faut 16 ans pour circuler avec une trottinette motorisée, sauf si tu restes dans une zone résidentielle, piétonne, de rencontre, réservée au jeu, ou un chemin réservé aux piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs.

Motorisés

Dont la vitesse peut dépasser 25 km/h

Ce moyen de transport entre dans la catégorie de véhicule à moteur, ce qui signifie qu'il doit respecter d'autres obligations telles que l'âge minimum, le port du casque obligatoire, l'immatriculation, l'assurance supplémentaire, etc.



Les obligations

Avoir un avertisseur sonore

Les engins de déplacement motorisés avec guidon, comme un vélo ou une trottinette électrique doivent être équipés d'un avertisseur sonore pouvant être entendu à 20 mètres (klaxon).

Respecter les dimensions maximales et la charge

La largeur maximale d'un engin de déplacement ne peut pas dépasser 1 mètre et sa hauteur 2,50 mètres. En cas de chargement sur l'engin, ce dernier ne peut dépasser 0,50 mètre à l'avant et à l'arrière et 0,30 mètre de chaque côté.

Ne pas transporter de passager

Attention, il est interdit de transporter des personnes sur les engins de déplacement qui ne sont pas spécialement construits pour cela et équipé d'un siège passager. Deux personnes sur une trottinette n'est donc pas autorisé. Attention aux amendes ou aux sanctions en cas d'accident de la route!

Stationner ton engin sur un parking adapté

Attention, en Belgique, les vélos, trottinettes, skateboards, gyroroues, gyropodes, hoverboards, draisienne ou scooters doivent être rangés dans les zones de stationnement qui leur sont réservés ou en dehors de la chaussée afin de ne pas gêner la circulation. Sois attentif aux panneaux et marques blanches au sol qui t'indiquent où il est permis de laisser ton engin de déplacement.

Être visible pour les autres usagers

Tu dois munir ton engin de catadioptrés blanc à l'avant, rouge à l'arrière et d'une signalisation latérale réfléchissante blanche de chaque côté des repose-pieds et/ou une bande réfléchissante blanche en forme de cercle de chaque côté de la roue avant et arrière.

D'ailleurs, si tu circules en dehors des voies réservées aux piétons entre la tombée et le lever du jour ainsi qu'en cas de mauvaise visibilité à environ 200 mètres, tu dois t'équiper de feux blanc ou jaune à l'avant et un rouge à l'arrière. Ces feux peuvent être émis par un appareil unique placé ou porté à la gauche.



Photo: Nguyen Dang Hoang Nhu - Unsplash





Photo: Christina Spinnen - Urnsplash

Les conseils d'Infor Jeunes

Sois assuré

Tu ne le sais peut-être pas, mais en cas d'accident pour lequel tu serais reconnu fautif, ce sera à toi de réparer les dommages causés.

Infor Jeunes te conseille donc de souscrire ou de veiller à ce que tes parents soient couverts par une assurance RC familiale. En cas de problème, c'est elle qui couvrira les dommages matériels et physiques que tu causerais à quelqu'un d'autre.

Attention, si tu utilises un engin de déplacement motorisé qui peut dépasser les 25 km/h, tu devras l'assurer comme un véhicule motorisé.

Équipe-toi de protections

La législation actuelle ne prévoit pas d'obligation en la matière.

Cependant, nous te conseillons fortement de te protéger et de veiller à te rendre le plus visible possible. Un casque de qualité et des vêtements de couleurs vives, avec gilet fluo réfléchissant sont vivement recommandés pour te déplacer en toute sécurité. En fonction du moyen de déplacement, pense aussi à porter des protections adaptées (coudes, genoux,...) qui seront précieuses en cas de chute.

Maintenant que tu possèdes toutes les informations nécessaires à l'utilisation, le rangement et la protection d'un engin de déplacement, il te reste à comparer le prix, le poids, la facilité d'utilisation, l'encombrement, la vitesse, l'autonomie de la batterie et la qualité de fabrication des engins disponibles avant de faire ton choix.

Un dernier petit conseil, pense à t'entraîner en dehors de la circulation et maîtrise bien ta monture avant de prendre la route!



07

Récap' par permis



Permis cyclomoteur AM



AM

Cylindre : 50 cc max. Puissance : 4 kW max. Vitesse : 45 km/h max.



THÉORIQUE

- ✓ Âge : 15 ans et 9 mois
- ✓ Soit en autoformation (FL*), soit via 6 heures de cours théoriques (AE*)
- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Réussite du test fixée à 33/40. Nombre d'essais illimité
- ✓ 40 questions à choix multiples. Réponse incorrecte ou absente = -1 point
- ✓ Attestation de réussite valable 3 ans



PRATIQUE

- ✓ Âge : 16 ans
- ✓ Obligation pour tous de suivre 4 heures de cours pratiques, dont 2 heures sur la voie publique, en école de conduite agréée
- ✓ Sur rendez-vous pris au minimum 2 semaines à l'avance
- ✓ Minimum un mois après la délivrance du permis provisoire
- ✓ Te munir de ta carte d'identité et de ton permis provisoire

*FL: Filière libre – AE: Auto-école

Permis cyclomoteur A1 – A2 – A



A1

Moto deux roues – Cylindre : 125cc max. Puissance 11kW/15ch.
Tricycle – Puissance : 15 kW max.



A2

Moto deux roues – Puissance : 35kW/47ch.



A

Moto et tricycle – Puissance : Au-delà de 35 kW/47ch.



THÉORIQUE

- ✓ A1 – Avoir 17 ans et 9 mois, 18 ans pour le permis de conduire provisoire
 - ✓ A2 – Avoir 19 ans et 9 mois, 20 ans pour le permis de conduire provisoire
 - ✓ A – Avoir 23 ans et 9 mois, 24 ans pour le permis de conduire provisoire
-
- ✓ Soit en autoformation (FL*), soit via 12 heures de cours théoriques (AE*)
 - ✓ Sans rendez-vous
 - ✓ Te munir de ta carte d'identité
 - ✓ Réussite du test fixée à 41/50. Nombre d'essais illimité mais cours obligatoires en AE après deux échecs
 - ✓ Attestation de réussite valable 3 ans



PRATIQUE

- ✓ A1 – 18 ans
 - ✓ A2 – 20 ans
 - ✓ A – 24 ans ou 22 ans si tu as déjà deux ans de permis A2 dans le cadre de l'apprentissage progressif
-
- ✓ Obligation pour tous de suivre au minimum 9 heures de cours pratiques dans une auto-école agréée.
 - ✓ **En FL*** : Permis de conduire obtenu uniquement après la réussite de l'examen sur terrain privé. Un mois après la délivrance du permis provisoire (valable un an), tu peux passer à l'épreuve sur voie publique.
 - ✓ **En AE*** : Tu dois prendre 3 heures de cours pratiques supplémentaires et tu peux passer l'épreuve sur terrain privé et sur la voie publique le même jour, avec le véhicule de l'école de conduite si cela est possible pour le centre.
 - ✓ **En apprentissage progressif, du A1 au A2** : pour les moins de 24 ans, 2 ans après l'obtention d'un permis A1, tu peux obtenir le permis A2 à condition d'avoir au moins 20 ans, d'avoir suivi au moins 4 heures de formation (mise à niveau) en auto-école et d'avoir réussi les examens pratiques.
 - ✓ **En apprentissage progressif, du A2 au A** : tu peux obtenir après 2 ans un permis A, à condition d'être âgé de 22 ans, de suivre encore 4 heures de formation en auto-école et de réussir les examens pratiques.
 - ✓ **Si tu n'as que le permis A1 et veut obtenir directement le permis A** : tu dois suivre une nouvelle formation de base de 9 heures au moins en auto-école pour pouvoir présenter l'examen du permis A.
 - ✓ Sur rendez-vous pris au minimum 2 semaines à l'avance
 - ✓ Te munir de ta carte d'identité
 - ✓ Après deux échecs, 2 heures de cours pratiques obligatoires dans une école de conduite agréée

*FL: Filière libre – AE: Auto-école

Permis voiture B – Filière libre



B

Véhicule automobile – 3500 kg max, 8 places maximum + conducteur



THÉORIQUE

- ✓ Âge: 17 ans
- ✓ Soit en autoformation (FL*), soit via 12 heures de cours théoriques (AE*)
- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Réussite du test fixée à 41/50. Après deux échecs, obligation de suivre 12 heures minimum de cours théoriques en école de conduite agréée
- ✓ Attestation de réussite valable 3 ans



PRATIQUE

- ✓ Âge: 18 ans
- ✓ Sur rendez-vous pris au min. 2 semaines
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Après deux échecs, tu devras obligatoirement suivre 6 heures de cours pratiques en auto-école agréée
- ✓ Test de perception des risques
- ✓ Test d'aptitude (si tu souhaites pouvoir rouler sans guide)
- ✓ **Avec guide** : Dès 17 ans, tu peux obtenir le « permis de conduire provisoire 36 mois » avec guide (possibilité de suivre 6 heures de cours en auto-école agréée). Tu pourras passer le permis de conduire pratique à l'âge de 18 ans à condition d'avoir suivi une formation de 3 heures (rendez-vous pédagogique), roulé au min. 1500 km, complété ton Road Book, réussi le test de perception des risques et conduit durant au min. 3 mois.
- ✓ **Sans guide** : Dès 18 ans, tu peux obtenir le « permis de conduire provisoire 18 mois » sans guide. Tu ne pourras passer le permis de conduire pratique qu'à condition d'avoir roulé 1500 km, complété ton Road Book, réussi le test de perception des risques, réussi le test d'aptitude et conduit durant au minimum 6 mois (3 mois avant et 3 mois après le test d'aptitude).

Permis voiture B – Auto-école



B

Véhicule automobile – 3500 kg max, 8 places maximum + conducteur



THÉORIQUE

- ✓ Âge: 17 ans
- ✓ 12h de cours théoriques
- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Réussite du test fixée à 41/50. Après deux échecs, obligation de suivre 12 heures min. de cours théoriques en école de conduite agréée
- ✓ Attestation de réussite valable 3 ans



PRATIQUE

- ✓ Âge: 18 ans
- ✓ Sur rendez-vous pris au minimum 6 semaines
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Après deux échecs, tu devras obligatoirement suivre 6 heures de cours pratiques en auto-école agréée
- ✓ Test de perception des risques
- ✓ Test d'aptitude
- ✓ **En classique :** Dès 18 ans, tu peux obtenir le « permis de conduire provisoire 18 mois » sans guide. Toutefois, tu peux commencer tes 20 heures d'auto-école dès tes 17 ans. À l'issue du stage, tu vas devoir passer un test d'aptitude pour prouver ta capacité à continuer ton apprentissage seul. Tu pourras passer ton permis de conduire pratique à l'âge de 18 ans, à condition d'avoir roulé au min. 1500 km, complété ton Road Book, réussi le test de perception des risques, réussi le test d'aptitude et conduit durant au minimum 3 mois (après le test d'aptitude).
- ✓ **En accès-direct :** Tu dois avoir 18 ans, suivi 30 heures de cours pratiques en auto-école agréée et réussi le test de perception des risques avant de pouvoir passer ton examen pratique.

Permis tracteur G – Filière libre



G

Véhicule agricole – Tracteurs agricoles et leurs remorques + véhicules immatriculés comme matériel agricole, motoculteur ou moissonneuse. Permis uniquement valable sur le territoire belge et pour tous les conducteurs nés après le 30/09/1982. Le titulaire d'un permis de conduire B, BE, C1, C1E, C ou CE peut conduire un véhicule de la catégorie G dont la masse max. autorisée est équivalente à celle des véhicules automobiles qui peuvent être conduits sous le couvert de ces permis de conduire.



THÉORIQUE

- ✓ Âge : 15 ans et 9 mois
- ✓ Soit en autoformation (FL*), soit tu prends min. 6 heures de cours théoriques via une école de conduite agréée, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole (AE*)
- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Réussite du test fixée à 33/40. Après deux échecs, obligation de suivre 8 heures minimum de cours théoriques en école de conduite agréée.
- ✓ Attestation de réussite valable 3 ans
- ✓ Les titulaires d'un certificat pour la conduite d'un tracteur agricole sont dispensés de l'examen théorique. Les permis de conduire des autres catégories ne donnent pas lieu à dispense de l'examen théorique.



PRATIQUE

- ✓ Âge : 16 ans
- ✓ Soit en autoformation (FL*) et tu peux uniquement conduire sur un terrain privé, soit tu prends min. 8 heures de cours pratiques dispensés par des instructeurs professionnels brevetés via une école de conduite agréée, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé (AE*)
- ✓ Sur rendez-vous
- ✓ Ta carte d'identité et les papiers du véhicule (assurance, immatriculation,...)
- ✓ Ton attestation de réussite de l'examen théorique
- ✓ Le rapport d'identification du tracteur et de la remorque avec lesquels tu te présentes

Permis tracteur G – Auto-école



G

Véhicule agricole – Tracteurs agricoles et leurs remorques + véhicules immatriculés comme matériel agricole, motoculteur ou moissonneuse. Permis uniquement valable sur le territoire belge et pour tous les conducteurs nés après le 30/09/1982. Le titulaire d'un permis de conduire B, BE, C1, C1E, C ou CE peut conduire un véhicule de la catégorie G dont la masse maximale autorisée est équivalente à celle des véhicules automobiles qui peuvent être conduits sous le couvert de ces permis de conduire.



THÉORIQUE

- ✓ Âge: 15 ans et 9 mois
- ✓ Minimum 6 heures de cours théoriques via une école de conduite agréée, via une école d'agriculture ou un centre de formation agricole
- ✓ Sans rendez-vous
- ✓ Te munir de ta carte d'identité
- ✓ Réussite du test fixée à 33/40. Après deux échecs, obligation de suivre 8 heures minimum de cours théoriques en école de conduite agréée.
- ✓ Attestation de réussite valable 3 ans
- ✓ Les titulaires d'un certificat pour la conduite d'un tracteur agricole sont dispensés de l'examen théorique. Les permis de conduire des autres catégories ne donnent pas lieu à dispense de l'examen théorique.



PRATIQUE

- ✓ Âge: 16 ans
- ✓ Minimum 8 heures de cours pratiques dispensés par des instructeurs professionnels brevetés via une école de conduite agréée, via une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé
- ✓ Sur rendez-vous
- ✓ Ta carte d'identité et les papiers du véhicule (assurance, immatriculation,...)
- ✓ Ton attestation de réussite de l'examen théorique



08

La sécurité, l'affaire de tous!



Une fois que tu as ton permis définitif en poche, n'oublie pas pour autant ta sécurité ! Les accidents de la route sont la principale cause de mortalité chez les jeunes hommes de 18 à 24 ans et une cause de mortalité importante chez les jeunes femmes du même âge.

Le smartphone

Ce n'est pas un secret, le risque d'avoir un accident augmente considérablement si tu utilises ton téléphone au volant: 3X plus de risques en téléphonant et 23X plus en lisant ou écrivant un message! Et pourtant, tu reconnaîtras certainement que les messages que tu envoies au volant pourraient être envoyés plus tard...

Rédiger ou lire un message nécessite de quitter la route des yeux pendant plusieurs secondes. En une seconde d'inattention à 90 km/h, tu parcoures déjà 25 mètres à l'aveugle! Ne t'es-tu d'ailleurs jamais fait au moins une frayeur sur la route en manipulant ton téléphone au volant ?

Infor Jeunes te conseille de...

- Téléphoner ou répondre à un appel en kit mains libres uniquement. Préviens ton interlocuteur que tu conduis et écoute la conversation.
- Mettre ton téléphone en mode silencieux loin de toi, tu seras moins tenté de l'utiliser.
- Lire ou rédiger un message si et seulement si tu es à l'arrêt, dans un endroit sécurisé ou sur une aire de stationnement (pas au feu rouge, ni dans les files ou sur la bande d'arrêt d'urgence, c'est interdit).
- Télécharger une application qui gèrera tes appels et messages sur ton smartphone.
- Activer le mode « Ne pas déranger en voiture ».
- Avoir toi-même la bonne attitude si tu téléphones à un ami qui est en voiture. Écoute la conversation et rappelle-le plus tard.

L'alcool

68% des conducteurs impliqués dans un accident mortel survenu pendant une nuit de week-end sont des jeunes, âgés entre 18 et 34 ans. La cause la plus fréquente? La conduite sous l'influence d'alcool et/ou de drogue, à laquelle s'ajoute la fatigue des retours tardifs.

Infor Jeunes te conseille de...

- Dormir sur place, rentrer en taxi, en transport en commun ou avec une personne qui n'a pas bu.
- T'organiser à l'avance pour savoir comment rentrer si tu comptes boire un verre.
- Empêcher un ami qui n'est pas en état de reprendre la route de le faire! Cela peut lui sauver la vie!

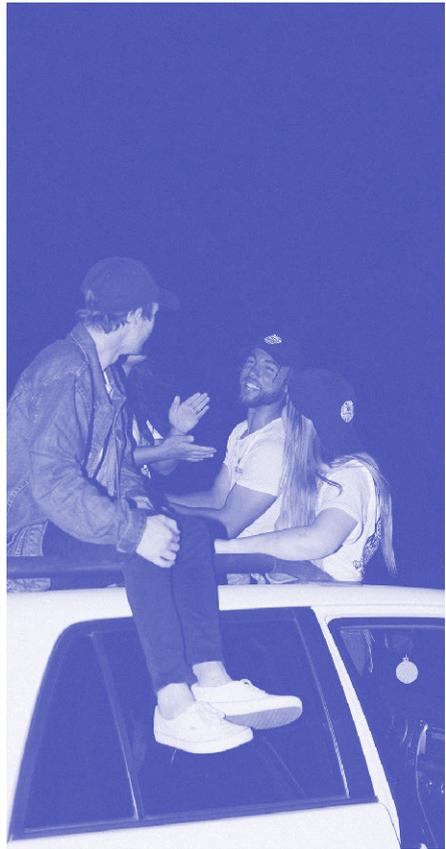


Photo: Jedd Villejo - Unsplash

Les comportements irresponsables

En tant que jeune conducteur (c'est-à-dire titulaire du permis B depuis moins de deux ans), si tu commets certaines infractions, la déchéance du droit de conduire s'ajoutera aux amendes et sanctions prévues. Tu en apprendras plus sur le site de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière – AWR: www.awsr.be/securite-routiere/jeunes-conducteurs

Tu devras alors prouver ton aptitude à conduire en repassant, au choix, un examen théorique ou pratique de conduite. Si des circonstances particulières le justifient, le juge peut exiger la réussite des deux examens.

Rends-toi sur le site www.tousconcernes.be qui te donne une foule de conseils pour être prudent sur la route car, comme son nom l'indique, on est **tous** concernés!

La trottinette

Outre le respect du code de la route, d'autres éléments permettent de préserver la sécurité lorsqu'on se déplace en trottinette électrique.

Infor Jeunes te conseille de...

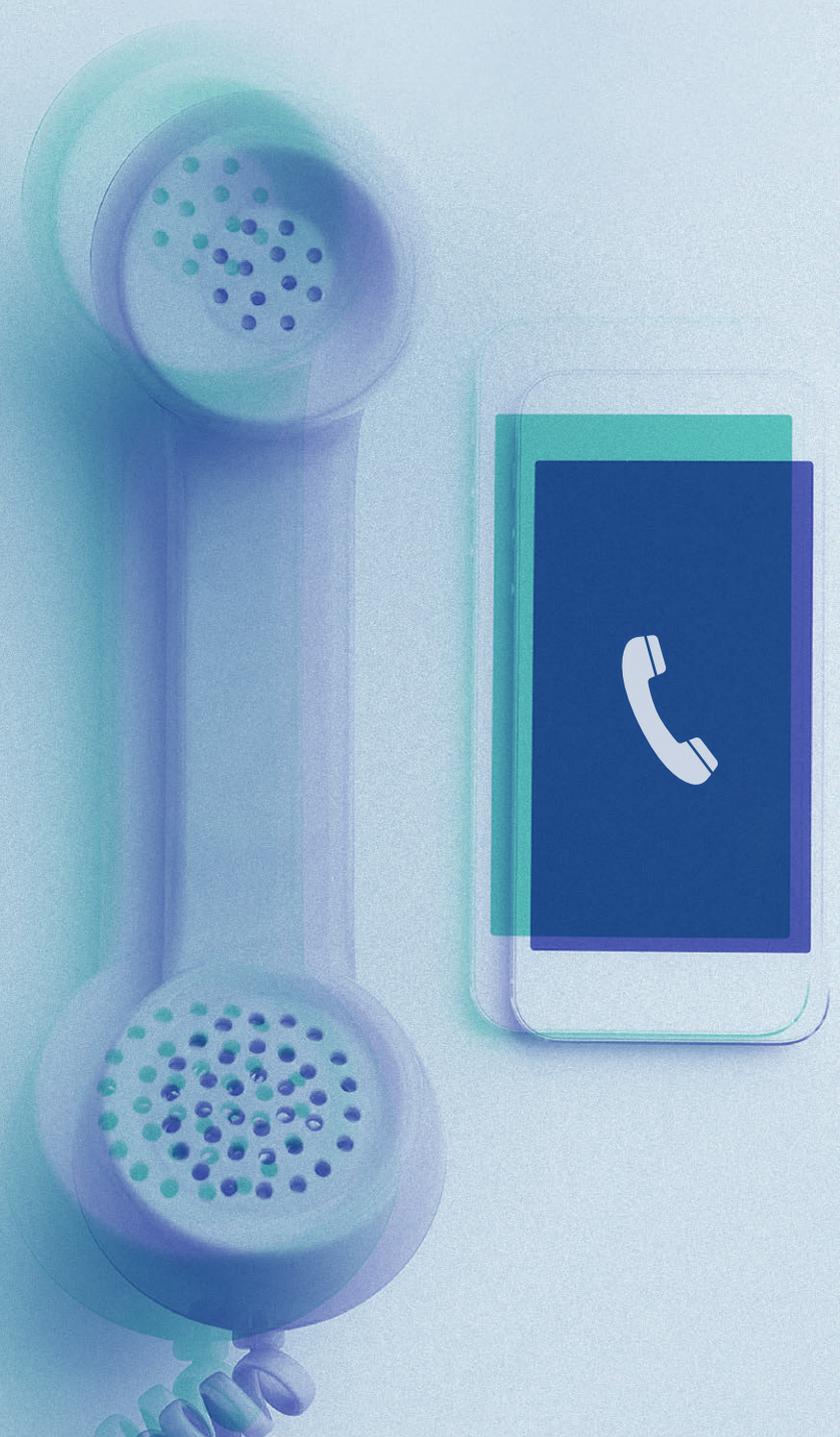
Lors de ton achat

- Être attentif à la qualité des freins. L'idéal est de privilégier un modèle avec des freins accessibles par des poignées situées sur le guidon (comme celles présentes sur les vélos)
- S'assurer qu'il y a des feux rétroéclairants. Lorsque tu circules de nuit ou que la visibilité n'est pas suffisante à 200 mètres, la trottinette doit en être équipée.
- Demander la vitesse maximale (25 km/h)

Lors de l'utilisation

- Porter un casque. Même à 5km/h, un accident peut être fatal sans casque !
- Eviter la « surcharge ». Pour éviter le déséquilibre, ne porte pas de gros sac et n'accroche pas d'objets au guidon de ta trottinette.
- Être visible et prévisible, surtout le soir et en hiver en portant des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants en plus des feux obligatoires. Indique aussi clairement tes intentions et évite de slalomer entre les véhicules.
- Rester toujours connecté à la route. Ne te laisse pas distraire (téléphone portable, musique, etc.).
- Ne pas lâcher tes mains du guidon. En trottinette, l'équilibre est plus fragile que lorsque tu roules à vélo. Lâcher une main du guidon peut donc considérablement te déstabiliser.
- Anticiper tes freinages. Les trottinettes électriques ont des freins moins performants que les vélos, la distance de freinage est donc plus longue.
- Être attentif aux piétons. Les trottinettes électriques sont très silencieuses et ne disposent pas du même éclairage que celui des voitures et des motos. Elles sont donc particulièrement dangereuses pour les piétons.
- Se montrer courtois. Un signe de la main, un pouce levé ou encore un sourire sont des moyens simples qui permettent de faciliter la cohabitation avec les autres usagers.

Roulez jeunesse et n'oublie pas ta ceinture ou ton casque !



Les Centres Infor Jeunes

Arlon

Rue des Faubourgs, 17
063 / 23 68 98
inforjeunesluxembourg.be

Ath

Rue Saint-Martin, 8
068 / 68 19 70
inforjeunesath.be

Couvin

Faubourg Saint-Germain, 23
060 / 34 67 55
Inforjeunesesem.be

Eupen

Rue Gospert, 24
087 / 74 41 19
jugendinfo.be

Hannut

Rue de Tirlémont, 51
019 / 63 05 30
inforjeunesannut.be

Huy

Quai Dautrebande, 7
085 / 21 57 71
inforjeuneshuy.be

Malmedy

Place du Châtelet, 7A
080 / 33 93 20
inforjeunesmalmedy.be

Marche

Place du Roi Albert, 22
084 / 32 19 85
inforjeunesmarche.be

Mons

Rue des Tuileries, 7
065 / 31 30 10
inforjeunesmons.be

Namur

Rue Pepin, 18
081 / 22 38 12
inforjeunesnamur.be

Nivelles

Av. Albert et Elisabeth, 13
067 / 21 87 31
ijbw.be

Saint-Vith

Vennbahnweg, 4/5
080 / 22 15 67
jugendinfo.be

Tournai

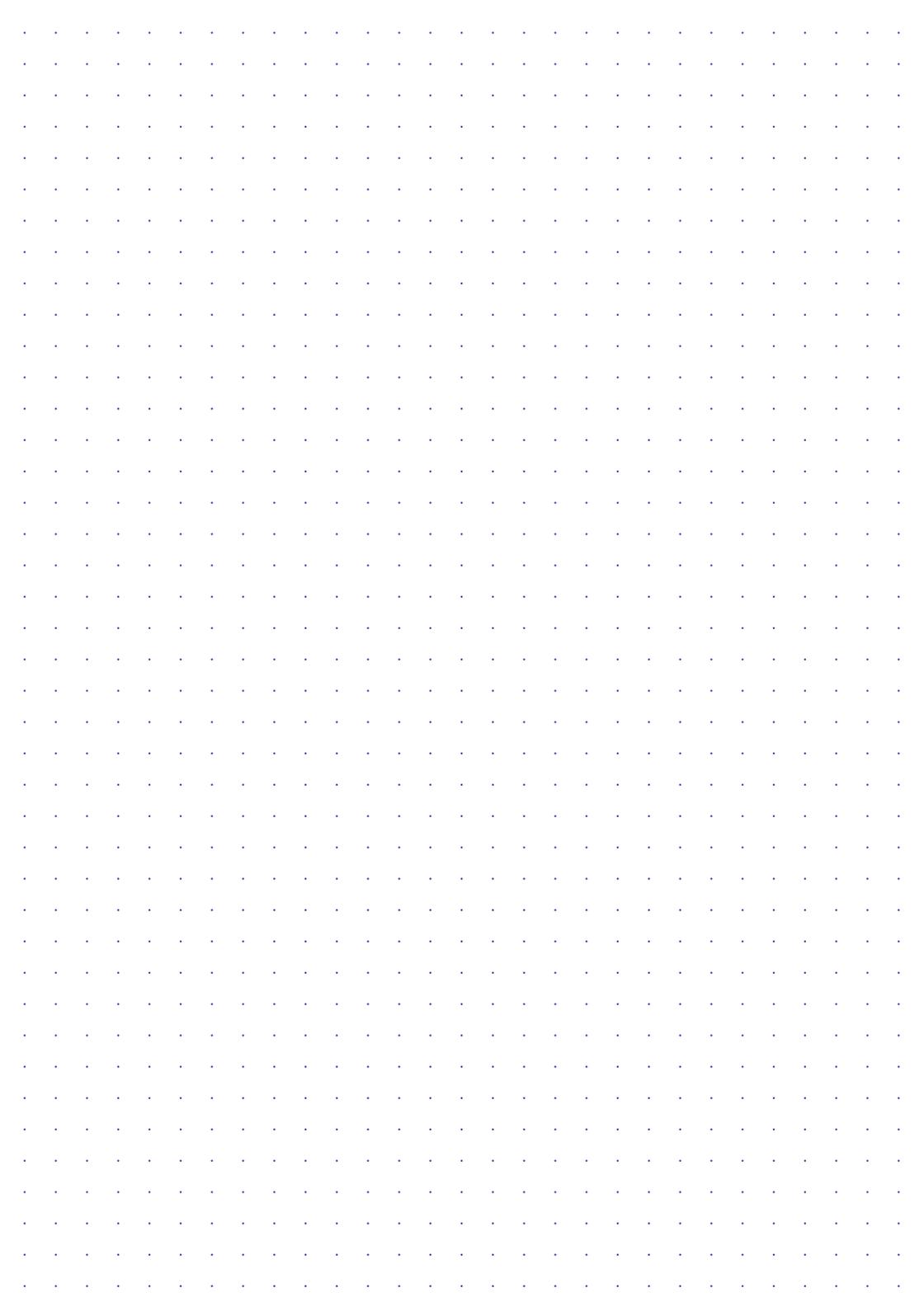
Avenue des Frères Haeghe, 32
069 / 22 92 22
inforjeunestournai.be

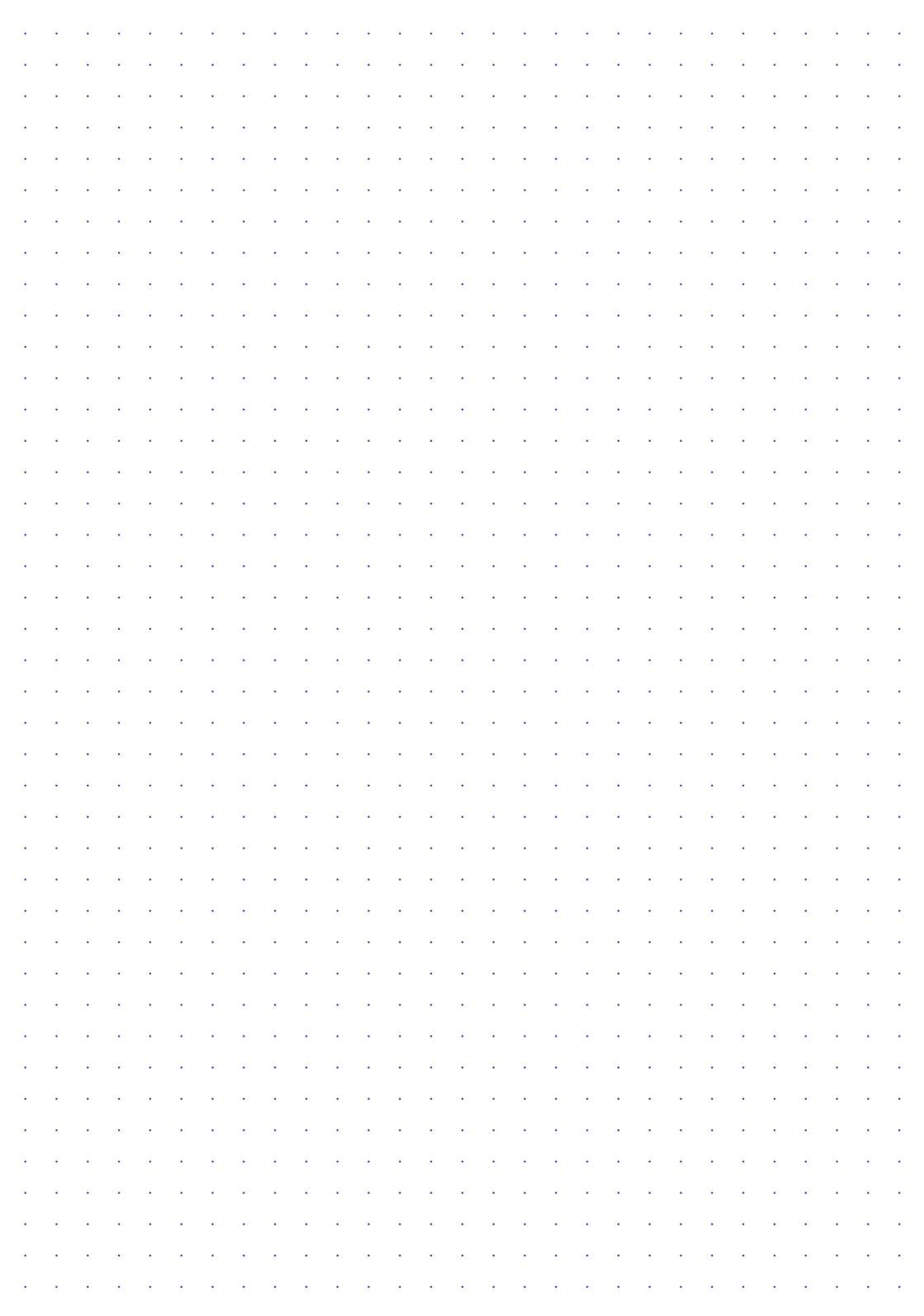
Verviers

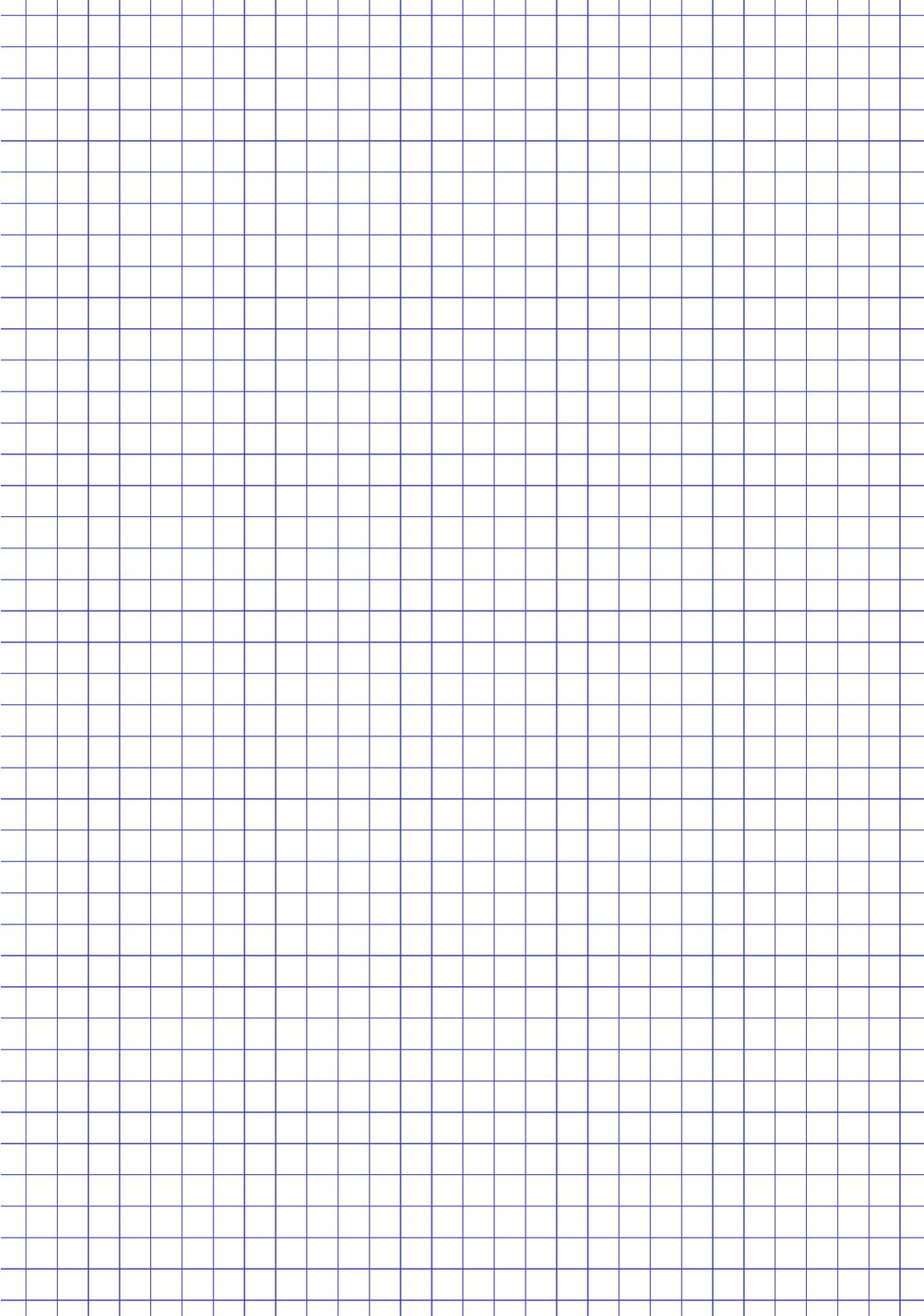
Rue des Martyrs, 37
087 / 66 07 55
inforjeunes-verviers.be

Waterloo

Rue Théophile Delbar, 18A
02 / 428 62 69
ij1410.be







Dans cette brochure, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Les informations communiquées dans cette brochure n'engagent pas la responsabilité de la Fédération Infor Jeunes et ont uniquement une valeur informative. Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi.



Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL

20 rue Armée Grouchy
5000 NAMUR

+32 81 98 08 16
federation@fijwb.be

BCE: 0412 / 520 / 610
RPM: Namur

Annuaire des centres
www.inforjeunes.be/centre/

Dépôt légal: D/2022/14299/02
Édition juin 2022

Éditeur responsable
Éloïse Chopin

Graphisme et mise en page
Ursule Studio (Constance SCHROUBEN)

Impression
Van der Poorten
CO2 Neutral Printing Services
MultiOffset FSC Mix Credit

Photo cover: Petr Stradal - Unsplash

Réponses Quiz :

P.22 : 1. Faux – 2. Faux – 3. Vrai – 4. Faux – 5. Vrai – 6. Vrai – 7. Faux – 8. Faux
P.27 : 1. Faux – 2. Faux – 3. Faux – 4. Vrai – 5. Faux – 6. Faux – 7. Faux – 8. Faux
P.33 : 1. Faux – 2. Faux – 3. Faux – 4. Faux – 5. Vrai – 6. Faux – 7. Faux – 8. Vrai



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de

Tout savoir sur le permis de conduire

Dans ce guide, tu trouveras une mine d'informations et de conseils permettant de te préparer au permis de conduire. En voiture, moto, scooter, camion ou tracteur, tu découvriras les modalités pratiques et les étapes à suivre pour l'apprentissage et le passage des examens de conduite théorique et pratique.

Infor Jeunes t'explique également les règles en vigueur concernant les moyens de transports alternatifs que sont le vélo, la trottinette, le skateboard, le gyroroues ou encore l'hoverboard.

En résumé et quel que soit ton moyen de transport, cette brochure est faite pour toi!

Retrouve également nos autres publications sur notre site www.inforjeunes.be ou demande ton exemplaire au centre **Infor Jeunes** le plus proche de chez toi.



- www.inforjeunes.be
- [f](#) Infor Jeunes - Réseau
- [@](#) infor_jeunes_reseau
- [t](#) @inforjeunes1

